



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.28

13 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 28e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 7 octobre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

- M. Prem Tinsulanonda, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande
- M. Ibrahimi (Algérie)
- M. Marshall (Nouvelle-Zélande)
- M. Johanes (Tchécoslovaquie)

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix [34]

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCUTION DE M. PREM TINSULANONDA, PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DE THAÏLANDE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration prononcée par le Premier Ministre du Royaume de Thaïlande.

M. Prem Tinsulanonda, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Prem Tinsulanonda, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. TINSULANONDA (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : M. le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom de la délégation de Thaïlande et en mon propre nom, les félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes persuadés que vos talents bien connus et votre expérience assureront le bon déroulement, dans l'efficacité, la sagesse et l'équité, des débats de l'Assemblée et que ses travaux seront couronnés de succès.

Je voudrais également rendre un hommage bien mérité au Président sortant de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, fils éminent du Bangladesh et de l'Asie, pour la contribution inestimable qu'il a apportée aux travaux de cette organisation au cours de l'an dernier.

Dans un monde aux prises avec quantité de problèmes politiques et économiques, la cohésion et la résistance d'une nation sont de la plus grande importance. Le succès de la Thaïlande depuis la seconde guerre mondiale en est un excellent exemple. D'une certaine façon, l'expérience thaïlandaise est unique. La monarchie thaïlandaise a été une bénédiction pour le peuple thaïlandais. Cette institution est actuellement incarnée par S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej, neuvième Roi de la maison de Chakri. Il a été et continue d'être l'élément unificateur central de la nation thaïlandaise. C'est lui qui inspire notre gouvernement et notre peuple. Il est l'âme de notre nation.

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

Au cours des neuf mois à venir, deux événements d'une énorme signification pour la nation thaïlandaise vont être célébrés. Le premier, en décembre, sera le soixantième anniversaire de la naissance de Sa Majesté, anniversaire qui, au yeux du peuple thaïlandais, est l'un des jalons les plus importants de la vie d'un homme. Ensuite, en juillet prochain, il deviendra le monarque ayant régné le plus longtemps dans l'histoire thaïlandaise. Les fêtes qui se dérouleront à l'occasion de ces deux événements donneront au peuple thaïlandais l'occasion de faire montre du respect sans bornes, de la profonde gratitude et de l'immense affection qu'il éprouve envers son monarque bien aimé.

En tant que monarque prenant activement part aux affaires de la nation, notre roi a toujours été en contact étroit avec son peuple. C'est inlassablement et avec désintéressement qu'il s'est consacré au progrès et au bien-être de la population, spécialement dans les zones rurales. S. M. la Reine et d'autres membres de la famille royale l'ont toujours aidé dans ses efforts.

Le Roi de Thaïlande est convaincu que tous ses sujets ont le droit de profiter des avantages qu'apportent à la nation le progrès et la prospérité. Il a pris la tête de projets de développement rural visant à aider le peuple à satisfaire ses besoins fondamentaux et à réaliser l'autonomie. Ces projets ont apporté une plus grande mesure de prospérité à la population rurale pauvre. Beaucoup d'entre eux ont été financés par lui personnellement. Il a été le premier également à chercher un moyen d'aider avec humanité les tribus montagnardes à abandonner la culture de l'opium. Il a inauguré des programmes de récoltes de remplacement et de développement intégré. Ces mesures ont été mises en oeuvre par mon gouvernement. L'une des conséquences en est la diminution considérable de la production de l'opium au cours des ans.

Le problème international des stupéfiants est une grande préoccupation pour mon pays. C'est pourquoi nous avons participé activement à la Conférence internationale sur l'abus et le trafic des drogues en juin de cette année. Cette réunion, sous la présidence éclairée du Premier Ministre de Malaisie, a pu élaborer un programme d'action qui doit permettre au Gouvernement de faire face à ce problème mondial.

Le serment royal prêté par les monarques thaïlandais comprend l'engagement d'apporter aide et assistance à tous ceux qui sont dans le besoin. Au cours de ces 12 dernières années, la Thaïlande, sous le règne du Roi Bhumibol, s'est acquis une réputation de compassion envers ses frères déchirés par la guerre et l'oppression.

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

La Thaïlande a offert un refuge temporaire à près d'un million de réfugiés. Ceux-ci sont des Kampuchéens, des Laotiens et des Vietnamiens qui ont fui en Thaïlande depuis 1975, et plus particulièrement depuis l'invasion du Kampuchea en 1978. Plus de 350 000 y sont encore.

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

Une des principales causes de cette pénible situation est l'agression et l'occupation du Kampuchea par les forces armées vietnamiennes. Ce problème est le principal obstacle à la paix et à la stabilité dans la région. Outre qu'il constitue une menace, à la Thaïlande et à l'Asie du Sud-Est, ce problème représente un lourd fardeau économique pour les propres ressources du Viet Nam et un gaspillage de l'aide que reçoit le Viet Nam de ses amis et alliés. De plus, cette situation impose un fardeau humanitaire à ses voisins et à la communauté internationale. L'action du Viet Nam au Kampuchea viole la Charte des Nations Unies et le droit international. Pour cette raison, année après année, l'Assemblée générale condamne les actes du Viet Nam et exige le retrait complet de ses forces du Kampuchea. L'Assemblée générale a également appuyé le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination et son droit de choisir son propre gouvernement sans ingérence étrangère. Plus des deux tiers des Membres des Nations Unies sont également demeurés fermes dans leur appel en faveur d'un règlement politique d'ensemble du conflit au Kampuchea. Le futur Kampuchea devrait être neutre, non aligné et ne représenter aucune menace pour un pays quelconque.

Les pays de l'ANASE continueront d'oeuvrer à un tel règlement. Leur effort le plus récent date du 16 août 1987 lorsqu'ils ont adopté une proposition selon laquelle les factions kampuchéennes devraient, au cours d'une réunion, entamer un dialogue avec les Vietnamiens. Cette réunion est envisagée comme le premier pas vers le règlement politique du problème kampuchéen.

Les événements récents ont montré qu'il existait une convergence croissante du désir de mettre fin au conflit du Kampuchea. Nous lançons un appel aux dirigeants du Viet Nam pour qu'ils transforment ce désir en réalité. Qu'ils retirent leurs forces du Kampuchea, comme c'est d'ailleurs leur intention avouée, mais qu'ils les retirent dès maintenant, et non pas en 1990, comme ils l'ont annoncé.

Nous sommes d'accord pour reconnaître que la réconciliation nationale à un moment opportun est le préalable nécessaire à toute solution politique. Une personnalité qui peut jouer un rôle vital dans le drame kampuchéen est S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk. Sous sa direction et sa tutelle nous pensons que le peuple kampuchéen peut panser ses blessures et s'unir pour assurer le renouveau de la nation kampuchéenne.

La Thaïlande tient à exprimer sa profonde gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour ses efforts dévoués et inlassables en vue de rétablir la paix au Kampuchea. Nous lui demandons instamment, ainsi qu'à la

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

communauté internationale, d'intensifier ses efforts dans ce but. La Thaïlande lance notamment un appel aux grandes puissances influentes pour qu'elles prennent encore davantage conscience de ce problème qui touche non seulement les Kampuchéens mais d'autres peuples également. Il est encourageant d'observer que certaines d'entre elles ont commencé à discuter des moyens de régler cette question comme le montrent les dialogues qui se poursuivent entre les grandes puissances telles que les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Chine. A plusieurs reprises la Thaïlande a soulevé ce problème avec de nombreux dirigeants internationaux et leur a demandé leur aide. Il est inique que cette tragédie qui a provoqué d'indicibles souffrances ait pu continuer si longtemps. Des mesures pouvant permettre une solution juste et durable doivent et peuvent être adoptées sans plus de retard. Tout le monde doit prêter la main à cette tâche.

Ce n'est que lorsque le Kampuchea aura recouvré sa souveraineté et son indépendance que cette partie de l'Asie du Sud-Est pourra transformer ses épées en socs de charrue. Ce n'est qu'à ce moment-là que son peuple pourra rebâtir son économie en ruine. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il pourra jouir des avantages de la paix que l'on considère comme acquis ailleurs. Ce n'est qu'à ce moment-là enfin que le reste de l'Asie du Sud-Est pourra réaliser son vrai potentiel en tant que partie intégrante du Bassin du Pacifique au développement si rapide. Ensemble nous pouvons donner un sens au dynamisme du Pacifique, ce qui pourrait être grandement avantageux non seulement pour la région, mais pour le monde entier.

Ce désir de réaliser la paix et la prospérité grâce à des efforts communs et à la coopération trouve son expression dans les efforts de l'ANASE. Cette année a marqué le vingtième anniversaire de la création de l'ANASE, création qui a été un tournant majeur dans l'histoire de l'Asie du Sud-Est, car cette association se fonde sur des intérêts et des valeurs partagées ainsi que sur le pragmatisme et la tolérance. La notion de libre association a donc pu s'implanter dans une région où, il n'y a pas si longtemps, le colonialisme régnait encore. La coopération au sein de l'ANASE a réellement stimulé la croissance et la prospérité régionales au cours des deux dernières décennies. L'ANASE doit, dans quelques mois, tenir son troisième sommet pour fixer le cours de sa coopération pacifique et constructive pour la prochaine décennie.

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

A ce propos, la Thaïlande se félicite de l'accord de principe entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à courte portée et de la prochaine réunion au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev. Nous espérons qu'après ce début important l'on déploiera d'autres efforts pour réduire les arsenaux de missiles stratégiques de 50 %. Des mesures efficaces sont également nécessaires dans le domaine des armes chimiques et classiques.

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

En Afrique, le peuple namibien et la majorité noire d'Afrique du Sud sont victimes de l'oppression unilatérale depuis des générations. Une fois de plus, la Thaïlande s'associe aux appels en vue de l'élimination du système d'apartheid et de la mise en oeuvre immédiate du plan des Nations Unies pour la Namibie.

Les problèmes du Moyen-Orient continuent de figurer à l'ordre du jour de notre Organisation mondiale. La Thaïlande appuie les efforts tentés par les Nations Unies pour rétablir la paix dans la région, sur la base de la sécurité de tous les Etats, du retrait d'Israël des territoires occupés, de l'autodétermination du peuple palestinien, de l'intégrité territoriale du Liban, de l'arrêt des hostilités entre l'Iran et l'Iraq et du retrait des forces sur les frontières internationales. Dans ce contexte, la Thaïlande prend note de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée à l'unanimité, et espère qu'elle sera intégralement appliquée.

La situation en Afghanistan a été provoquée par la poursuite obstinée d'objectifs unilatéraux de la part de l'un des pays les plus puissants du monde. Le problème ne peut être réglé que sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui exigent le retrait complet des forces étrangères et l'exercice, par le peuple afghan, de son droit à l'autodétermination.

La position de la Thaïlande sur ces problèmes a toujours été conséquente et ferme. Cette position se fonde sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international et elle est en harmonie avec celle de la majorité des Etats Membres. Le Secrétaire général peut être assuré, lui aussi, de la confiance de la Thaïlande qui appuie ses efforts patients en vue de trouver des solutions pacifiques à ces problèmes. Mon pays est toujours prêt à l'aider dans ses efforts, à tout moment et en tout lieu.

Tous les problèmes urgents ne sont pas d'ordre politique. Beaucoup d'entre eux sont économiques. Le système économique international a créé un réseau d'interdépendance. Aucune nation n'est isolée, et c'est pourquoi la Thaïlande a choisi d'appuyer totalement un système commercial mondial ouvert et libéral.

Mais certains pays, en particulier les plus riches, ont adopté des politiques et des mesures commerciales qui font obstruction à un commerce international libre et ouvert. Outre que ces politiques et mesures entravent le dialogue Nord-Sud, elles militent contre l'intérêt de toutes les nations. Des pays en développement à économie ouverte, comme la Thaïlande, ont déjà eu à faire face aux problèmes engendrés par les prix très bas de leurs produits agricoles et de leurs produits de

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

base. Ces problèmes sont intensifiés par le protectionnisme qui frappe nos exportations de produits générateurs d'avantages comparatifs. Sans une augmentation de nos exportations, nous ne pouvons pas soutenir notre croissance économique, ce qui pourrait avoir des répercussions majeures sur notre développement national et sur le bien-être de notre population. Nous lançons donc un appel à tous les pays intéressés pour qu'ils fassent sincèrement preuve de volonté de coopération, car ce n'est que grâce à une telle coopération que nous pourrions réussir à remédier au désordre économique international actuel.

Le problème le plus urgent auquel tout gouvernement est confronté est le bien-être de sa population et, en l'occurrence, dans le cas de la Thaïlande, notre roi a toujours été une source très importante d'inspiration pour mon gouvernement. Comme je l'ai dit plus tôt, Sa Majesté a pris l'initiative d'appuyer un grand nombre de projets pour améliorer le sort des populations rurales déshéritées et, pour donner y suite, mon gouvernement a consacré une grande partie du budget national aux programmes de développement des zones rurales dans l'ensemble du Royaume.

Bien que les pays en développement du monde se heurtent aujourd'hui à des difficultés économiques, la croissance économique de la Thaïlande se poursuit. On estime que notre taux de croissance, cette année, se situe aux environs de 6 % en termes réels. Cela est dû en partie aux initiatives du gouvernement, qui a su fournir des stimulants et relancer l'économie. Cela est également dû à la coordination étroite qui existe entre le secteur public et le secteur privé. Nous espérons que notre économie continuera de croître, ce qui permettra à notre population d'être mieux soignée, mieux nourrie, mieux logée et de voir son niveau de vie amélioré.

Il est clair que, pour la Thaïlande, le rôle de la monarchie s'est révélé indispensable. La monarchie est une force morale qui unit tous les éléments de la nation thaïlandaise. C'est une force qui travaille pour le plus grand bien du peuple thaïlandais. La célébration du soixantième anniversaire de notre roi nous a donné l'occasion en Thaïlande de renouveler notre attachement à la cause de la paix, de la sécurité et de l'harmonie internationales. Nous sommes décidés à réaffirmer notre appui indéfectible aux Nations Unies. C'est ce que le Roi

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

lui-même a déclaré dans son discours à la cérémonie d'ouverture du bâtiment du Secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, le 24 octobre 1975 :

"Les Nations Unies se sont fixé le noble idéal du maintien de la paix et de la sécurité internationales fondé sur les principes d'égalité et de relations amicales entre toutes les nations et, dans la pratique, elles ont toujours fait de leur mieux pour coordonner et promouvoir les efforts de tous les pays du monde, grands et petits, pour instaurer la compréhension et la coopération mutuelles afin de régler les différents problèmes qui existent dans les domaines économique, social, des droits de l'homme et dans d'autres domaines..."

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

Les Nations Unies ont joué un rôle extrêmement actif, en s'efforçant de rapprocher les Etats Membres pour surmonter les crises et les problèmes internationaux. Elles doivent continuer à défendre la cause de la paix et de la sécurité internationales ainsi que le bien-être de tous les peuples du monde.

Le rassemblement de tant de chefs d'Etat ou de gouvernement à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies illustre bien l'importance que la communauté internationale attache à l'Organisation. Mais nous espérons que les fruits des délibérations et des discussions qui ont lieu en ces occasions ne resteront pas à l'état de bonnes intentions.

Transformons ces bonnes intentions en mesures positives, en une action qui apporte de justes solutions à nos problèmes, en une action qui provoque des changements réels et bénéfiques pour notre monde.

Si nous y parvenons, nous saurons que nous avons fait de notre mieux pour créer un monde meilleur pour l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Royaume de Thaïlande de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

M. Prem Tinsulanonda, Premier Ministre de Thaïlande, est escorté de la tribune.

M. IBRAHIMI (Algérie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, la délégation algérienne vous adresse ses félicitations amicales pour votre accession à la présidence de cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre longue expérience des affaires internationales et, plus particulièrement, votre connaissance des problèmes intimement liés à l'activité des Nations Unies, justifient votre distinction à cette charge exigeante dont vous saurez - c'est notre conviction - vous acquitter au meilleur avantage des travaux de cette assemblée.

En vous investissant, c'est également votre pays que notre assemblée a voulu honorer pour son rôle significativement tourné vers un avenir où trouvent largement leur place le dialogue et la coopération, ces mêmes dialogue et coopération que mon pays s'honore d'entretenir avec le vôtre.

Je voudrais vous assurer que vous trouverez constamment auprès de moi-même aussi bien que de mon pays le soutien le plus entier.

A cette même charge vous a précédé S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury. Par son autorité sur les affaires dont était saisie l'Assemblée générale et par sa

M. Ibrahimi (Algérie)

disponibilité de tous les instants, il s'est constamment attaché à fournir l'admirable démonstration des inépuisables ressources personnelles qu'il pouvait mettre au service de l'intérêt général. A ce titre, il aura assurément mérité d'un pays frère, le Bangladesh, mais davantage encore de la communauté internationale dans son ensemble.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre part de reconnaissance et mes vœux fraternels pour son bonheur et sa santé personnels.

C'est au plus grand avantage de notre organisation que de pouvoir compter, pour la servir infatigablement et servir efficacement l'intérêt partagé de ses Membres, sur le dévouement infaillible, l'engagement sans réserve et l'activité inlassable de son Secrétaire général. Par son identification à la vocation des Nations Unies à promouvoir la paix et le développement par le dialogue, la concertation et l'action universels, M. Pérez de Cuéllar incarne la conviction contagieuse du caractère irremplaçable de notre organisation quand les tentatives de remise en cause se veulent en vain communicatives.

C'est assurément un événement longtemps attendu, et qui reste à confirmer de manière formelle, que l'accord de principe auquel sont parvenus les Etats-Unis et l'Union soviétique sur le retrait et la destruction des missiles de courte et moyenne portée en Europe. Intervenant après une période de dangereuse tension dans les relations entre les superpuissances, il conforte opportunément l'espoir d'un meilleur avenir pour les relations internationales. Son importance considérable procède naturellement du fait qu'il constituerait le premier accord authentique de désarmement nucléaire jamais atteint à ce jour. C'est à ce titre que nous le saluons et nous en félicitons. Il faudrait cependant, pour qu'il retienne une charge historique significative au-delà de l'importance que lui concèderait un moment de détente dans des relations entre superpuissances marquées par la vicissitude, qu'il provoque ce phénomène d'entraînement que laisse espérer l'ordre du jour des négociations bilatérales et multilatérales. Il est indispensable de ce point de vue que se poursuive, et que se poursuive résolument, la négociation d'une réduction progressive des armements stratégiques et d'une prévention de la course aux armements dans l'espace et que s'élaborent ou se finalisent des accords pour l'interdiction des essais nucléaires et l'interdiction et la destruction des armes chimiques.

Proche de l'Europe par une géographie immuable autant que par une histoire en mouvement, l'Algérie ne peut manquer de se sentir concernée quand ce qui touche

M. Ibrahimi (Algérie)

l'Europe peut l'atteindre dans sa sécurité, comme l'a illustré l'implication du Grand Maghreb Arabe dans les deux conflits mondiaux ou comme en donne l'exemple sa situation à l'intérieur de la portée théorique des missiles en question.

C'est à cette lumière que doit être appréhendée l'action de l'Algérie, en vue de promouvoir, de concert avec les autres pays non alignés méditerranéens - comme en témoignait récemment la réunion de Brioni en Yougoslavie, un dialogue étendu et une coopération approfondie avec les pays engagés dans le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en vue de hâter l'établissement d'une sécurité égale pour tous en Méditerranée.

M. Ibrahimi (Algérie)

A ce titre, les mesures de désarmement, de relâchement des tensions et de promotion d'une plus grande sécurité doivent être étendues à l'ensemble de la Méditerranée, les principales puissances nucléaires ayant une responsabilité particulière à cet égard puisqu'elles y maintiennent la présence de flottes de guerre et d'armements, y compris nucléaires, considérables.

C'est dire qu'il ne peut suffire que la détente et l'entente se confinent à une région donnée du monde, fût-elle la plus sensible en raison des forces nucléaires et conventionnelles qui s'y sont concentrées et en raison de sa désignation comme théâtre potentiel d'un conflit majeur. La paix mondiale n'étant pas divisible, la détente ne peut l'être sans répéter les erreurs du passé et se frapper dans le même mouvement d'une incapacité à se doter de bases saines durables et avantageuses pour tous.

Les dividendes du dialogue Est/Ouest doivent aussi pouvoir apporter leur part à la résorption des tensions locales et des foyers de crise régionaux. L'amélioration des relations entre les deux superpuissances et au-delà, entre les deux principales alliances militaires, ne peut ainsi être exclusive des préoccupations légitimes de sécurité des pays non alignés et, en l'occurrence des pays non alignés méditerranéens.

L'on revient ainsi à cette vérité première que les problèmes liés à la sécurité du monde sont indivisibles et qu'ils requièrent à ce titre une approche globale et intégrée. Si l'approche régionale a ses mérites, elle ne pourra valablement contribuer par ses ressources spécifiques, à la promotion de la paix mondiale que dans des conditions non discriminatoires de respect du droit égal de tous les Etats à la sécurité.

Dans le contexte encore tourmenté des relations internationales contemporaines, chacun de nos pays doit pouvoir apporter sa pierre à l'édifice de paix. C'est par cela que s'expriment d'abord la fidélité aux Nations Unies et la foi en leurs idéaux. C'est par cela aussi que se mesure essentiellement la contribution de chacun à l'avènement d'une nouvelle ère de rapports internationaux que nous souhaitons porteurs de paix, de stabilité, de sécurité et de progrès pour tous.

Cette pierre à l'édifice de paix, l'Algérie l'apporte au Maghreb partant d'une conviction inaltérable en ce que cet ensemble n'a ni un autre choix, ni un autre avenir que dans l'unité à laquelle il est si naturellement destiné.

M. Ibrahimi (Algérie)

C'est un signe de notre époque que des peuples qui s'attachent, au-delà de l'affirmation et de la préservation de leur identité spécifique, à rechercher et à trouver chez leurs voisins et partenaires immédiats ou traditionnels, les intérêts communs, les aspirations partagées qui leur permettent, dans une préoccupation identique, de surmonter la méfiance ou les malentendus passés pour formuler, ensemble, un projet unitaire inscrit dans les nouvelles exigences du développement et de la nécessité accrue d'une plus grande sécurité commune.

Cela est plus vrai encore s'agissant des peuples du Maghreb dont chacune des expressions de leur génie et de leur créativité dans leurs manifestations quotidiennes renvoie à un héritage culturel, religieux et civilisationnel unique pour la préservation duquel, dans un passé encore récent, ils ont eu à lutter dans la solidarité et consentir ensemble les plus grands sacrifices. C'est dire que le Grand Maghreb Arabe, conforté par tout ce que le passé lui a donné comme substance et bien que contrarié par les obstacles présents, reste une vocation d'avenir et une oeuvre en devenir dans la réalisation de laquelle mon pays, avant même son indépendance, a décidé d'investir sa volonté, sa détermination et ses moyens, l'élevant ainsi au rang d'une préoccupation stratégique voulue par son peuple et poursuivie par ses dirigeants.

Mais c'est précisément là une oeuvre qui, pour être digne des valeurs dont elle se réclame, ne saurait se poursuivre dans l'ignorance ou le mépris de ce qui reste si vitalemment attaché à l'authenticité et à la légitimité du projet unitaire : il s'agit du respect de la plénitude des droits de chacun des peuples appelés à sa mise en oeuvre.

De concert avec d'autres dirigeants maghrébins, le Président Chadli Bendjedid a pris l'initiative de faire franchir une étape nouvelle au processus unitaire maghrébin dans la voie de l'intégration économique et de la concertation politique à partir du Traité de fraternité et de concorde qui rassemble l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie.

Cette initiative a pour objectif d'élargir les perspectives de l'action maghrébine commune dans le cadre de ce traité et procède d'une approche progressive et méthodique dans laquelle chaque étape prépare celle qui doit la suivre et la nourrit d'acquets solides jusqu'à ce que le but ultime, c'est-à-dire, l'unité, soit atteint par la volonté et à l'avantage de tous.

Nous ne sous-estimons ni la nature ardue de la tâche, ni l'envergure des problèmes à résoudre ou des obstacles à aplanir. Le Grand Maghreb Arabe uni étant

M. Ibrahimi (Algérie)

la réalité inévitable de demain, il s'agit de faire les bons choix et de s'assurer de la volonté et de la participation active de tous. Nous n'avons aucun doute qu'à tous les instants décisifs, les bons choix seront faits.

Pour le moment, la persistance du conflit du Sahara occidental demeure l'obstacle majeur à l'édification unitaire maghrébine.

Un plan de paix originellement établi par l'OUA et aujourd'hui universellement endossé, détermine le cadre et définit les conditions et identifie les moyens d'une solution négociée, pacifique, juste et définitive de ce conflit. Il appelle à des négociations directes entre les deux parties au conflit, le Maroc et le Front Polisario; à la négociation, par ces mêmes parties, des conditions d'un cessez-le-feu, et de celles d'un référendum d'autodétermination; il prévoit enfin qu'un tel référendum ne peut se prévaloir de l'authenticité qu'en dehors de toute contrainte administrative ou militaire.

Les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine sont aujourd'hui engagées dans un processus de bons offices conjoints.

M. Ibrahimi (Algérie)

L'Algérie ne peut donc que se féliciter de l'initiative conjointe du Président en exercice de l'OUA et du Secrétaire général d'envoyer dans ce territoire une mission technique chargée de déterminer les moyens nécessaires au déroulement d'un référendum crédible organisé et contrôlé par l'OUA et l'ONU. Nous souhaitons que cette mission puisse valablement s'acquitter de sa tâche et permettre ainsi au Président en exercice de l'OUA et au Secrétaire général des Nations Unies de soumettre des propositions appropriées en vue de la mise en oeuvre du Plan de paix tel qu'établi par la résolution 104 de l'OUA et entériné l'année dernière encore, par la résolution 41/16 de l'Assemblée générale.

Il va de soi si le conflit du Sahara occidental doit être définitivement réglé par l'issue ultime d'un référendum, que celui-ci ne peut manquer de satisfaire aux exigences indispensables de régularité et de justice. Sa conception et son déroulement ne peuvent de ce point de vue préjuger d'un résultat de confirmation et de légitimation du fait accompli et ne peuvent à ce titre accorder à la force occupante une présence militaire ou administrative qui influencerait sur son résultat.

Dans le prolongement des efforts des Nations Unies et de l'OUA et les confortant, des bonnes volontés se sont exprimées pour aider et agir en vue de la cessation de ce conflit fratricide. Il en est ainsi, notamment, de l'intervention fraternelle du Roi Fahd Ibn Abdelaziz El Saoud, souverain d'Arabie saoudite, gardien des Lieux saints. Cette intervention a été méritoire tout comme elle reste digne de notre haute appréciation.

D'autres pierres à l'édifice de la paix mondiale, l'Algérie s'évertue à les apporter partout où une tension locale ou une crise régionale peut solliciter sa contribution ou ses efforts aux côtés d'autres. Il en est ainsi de la crise du Moyen-Orient, de la situation affligeante que vit le Liban frère, du conflit fratricide qui épuise le meilleur des potentiels et des ressources humaines et matérielles de l'Iraq et de l'Iran, et du Tchad pour lequel mon pays forme les vœux de réconciliation nationale et de reconstruction dans son intégrité territoriale.

Au Moyen-Orient, une situation intolérable continue à infliger au peuple palestinien l'injustice de la spoliation et lui impose un combat pour sa pleine réhabilitation dans tous ses droits nationaux. Quarante ans de lutte témoignent de l'impossibilité du retour de la paix dans la région sans la satisfaction du droit palestinien à un Etat indépendant établi sur sa terre historique, la Palestine. La solution au conflit du Moyen-Orient appelle par ailleurs nécessairement la

M. Ibrahimi (Algérie)

restitution des territoires arabes occupés, y compris Al Qods Al Charif. La tragédie du Liban est au coeur de notre préoccupation. Dans cette épreuve cruelle, notre solidarité lui est acquise. L'Algérie est et restera à ses côtés dans la mobilisation de ses forces pour rassembler tous ses enfants dans l'entente et l'unité nationale retrouvées et pour affirmer son autorité et sa souveraineté sur la totalité de son sol que l'occupation sioniste meurtrit.

La solution à la crise du Moyen-Orient ne peut être que globale et ne peut s'imaginer en dehors du cadre d'une Conférence internationale sous les auspices des Nations Unies qui demeure, de ce point de vue, irremplaçable puisque seul à même de prendre en charge toutes les dimensions et tous les aspects de cette crise.

Nous sommes de ceux qui croient que l'idée d'une telle conférence ou son acceptation ne sont pas des fins en elles-mêmes. L'important reste d'identifier ce qu'on y mettra. De ce point de vue, se posent quatre données à prendre en charge véritablement et en toutes leurs exigences, si le but de tous est bien aujourd'hui de régler justement et durablement la crise du Moyen-Orient.

Premièrement, il s'agit d'abord de la nature de la Conférence : sauf à avouer immédiatement ses limites et à révéler tout aussi immédiatement son inaptitude à apporter la solution réelle attendue, une conférence internationale réduite à une ombrelle couvrant une procession de négociations bilatérales, territoriales ou autres, ne s'adresse pas au paramètre central de la crise, en l'occurrence la question palestinienne. La question palestinienne ainsi occultée, aurait-on donc oublié qu'elle est et reste la cause originelle des contentieux existants au Moyen-Orient et que sans son traitement en tant que telle, il n'y aura pas de paix viable dans la région?

Deuxièmement, il s'agit, ensuite, des pouvoirs de la Conférence : comment peut-on prendre la liberté de dessaisir les Nations Unies de leurs responsabilités primordiales, à cet égard, alors qu'est connue la part prise par elles, à un moment, de la tragédie palestinienne? Les responsabilités des nations demeurent pleines et entières et elles doivent pouvoir encore s'exprimer au sein de la Conférence internationale à réunir.

Troisièmement, il s'agit en outre de la participation à cette conférence : la question palestinienne s'imposant comme question centrale à résoudre, elle ne peut l'être en l'absence de ses représentants authentiques et à l'exclusion de leurs aspirations et de leur volonté que ces derniers sont les seuls à pouvoir valablement formuler et défendre.

M. Ibrahim (Algérie)

Quatrièmement, il s'agit, enfin de l'objectif de la conférence : comment celui-ci pourrait-il être autre que la simple reconnaissance de ce droit naturel reconnu par tous, le droit à l'autodétermination par lequel les Palestiniens se donneront de nouveau leur patrie?

La guerre se poursuit entre l'Iraq et l'Iran et s'étend dangereusement aujourd'hui au Golfe, menaçant la sécurité et la stabilité des pays frères de la région. Entrée dans sa huitième année, cette guerre, une des plus meurtrières et des plus dévastatrices qu'ait connues le monde contemporain, se développe au tort aggravé des intérêts réels des deux peuples de l'Iran et de l'Iraq. Un destin inévitablement commun les appelle pourtant davantage à se préoccuper de l'identification des moyens pour mettre définitivement et pacifiquement fin à leur conflit afin qu'ils puissent résolument joindre leur potentiel à ceux de tous les champs de solidarité qui rassemblent le tiers monde confrontés à des défis multiples.

M. Ibrahimi (Algérie)

Le Secrétaire général des Nations Unies travaille à ce que cette guerre cesse. L'Algérie l'encourage et le soutient dans la mission de paix que lui a confiée le Conseil de sécurité pour que le Golfe connaisse de nouveau l'entente et la coopération entre tous ceux qui lui appartiennent et que soient ainsi préservées la paix et la sécurité mondiales.

L'Algérie est partie prenante active dans tous les combats que l'Afrique livre en une rare mobilisation de ses potentiels. Qu'il s'agisse du parachèvement de sa libération ou de la promotion de son développement, notre continent assume ses responsabilités, sans faille et sans relâche. L'Organisation de l'unité africaine remplit à cet égard une fonction stratégique irremplaçable. Il reste à la communauté internationale à assumer ses responsabilités propres à l'égard du continent que distinguent, hélas, parmi tous les autres, la persistance de la domination raciale et un état de sous-développement sans pareil.

La détermination du peuple de l'Afrique du Sud en Afrique australe est admirable. Il lutte en effet pour le plein recouvrement de ses droits et rejette l'apartheid qui durcit sa répression alors même que l'abandonnent de plus en plus ces mêmes appuis auprès desquels il a longtemps trouvé les raisons et les ressources de sa survie. Mais la lutte du peuple d'Afrique du Sud sous la conduite de l'African National Congress (ANC) et celle du peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), exemplaires par leurs réalisations autant que par l'ampleur des sacrifices consentis, resteront une des leçons essentielles de cette fin de siècle qui verra ainsi la fin de l'oppression raciale. Aujourd'hui pourtant, alors que des mesures énergiques tardent à être envisagées au titre du Chapitre VII de la Charte, on peut déjà s'interroger pour savoir comment un tel crime contre l'humanité, condamné par l'histoire, a pu se commettre et se poursuivre et que, jusqu'au bout, la volonté aura manqué pour en précipiter la fin.

C'est donc le moindre des devoirs et la plus minime des responsabilités que d'assurer aux peuples sud-africain et namibien, ainsi qu'aux Etats de la ligne de front, l'appui décisif qu'exige cette phase finale de leur lutte.

Le différend frontalier tchado-libyen mobilise actuellement le meilleur des ressources de l'Organisation de l'unité africaine qui a fait, du même coup, la démonstration de toute sa capacité à être le cadre de la recherche et de la consécration de la solution à ce différend. Le Comité des chefs d'Etat établi par l'OUA au sujet de ce différend, réuni dernièrement à Lusaka, en Zambie, a indiqué

M. Ibrahimi (Algérie)

la voie appropriée à suivre, et dans laquelle il a, au demeurant, franchi une première étape appréciable qui est de bon augure. La Libye et le Tchad, que le voisinage destine à la coopération et à l'entente, sauront, nous y avons foi, trouver en eux la responsabilité et le courage nécessaires pour que ce qui les divise aujourd'hui cède le pas demain à ce qui fera le respect mutuel, l'entente et le progrès des deux pays frères.

En Amérique centrale, des chances réelles d'aboutir à une paix durable et à une coopération dans l'intérêt de tous les peuples de la région sont apparues avec le plan de paix mis au point au Guatemala le 7 août dernier grâce au dévouement du Président Arias du Costa Rica et des autres dirigeants centraméricains. Ce plan vient récompenser la somme d'efforts inlassables investie par les Groupes de Contadora et de Lima. Il faut espérer qu'il bénéficiera de l'appui sincère et sans réserve de tous ceux qui ont le pouvoir d'aider au rétablissement de la paix et de la concorde dans la région.

L'Algérie salue les réalisations politiques, économiques et sociales de l'Amérique latine et forme le voeu amical de leur consolidation à l'avantage des peuples latino-américains, afin que par là même cet ensemble affirme sa place et confirme son rôle au regard de la défense des causes essentielles du Mouvement des pays non alignés du monde en développement.

A Harare, au Sommet du Mouvement des pays non alignés et à Brioni, récemment, à la Conférence ministérielle des membres méditerranéens de ce mouvement, nos pays se sont clairement déclarés quant à la question de Chypre. Mon pays se reconnaît dans cette position, la fait sienne et exprime l'espoir qu'elle soit la base de la solution attendue.

Le présent système de relations internationales contemporaines est porteur d'instabilité pour tous et d'un surcroît d'entraves et d'obstacles pour les pays en développement.

Ce constat m'a inspiré certaines réflexions devant le Groupe des 77. Je tiens à les partager ici avec vous aujourd'hui..

Tout d'abord, le monde en développement a assumé ses responsabilités internes en matière de développement et cela n'a pas suffi, loin de là.

En outre, les ajustements internes effectués par le monde en développement aux prix politique, économique et social les plus élevés n'ont pas répondu aux attentes. Bien au contraire, de tels ajustements n'ont pu avoir au mieux que des effets réduits, sinon nuls, tant a été rigide et inadapté l'environnement économique extérieur.

M. Ibrahimi (Algérie)

Par effet de démonstration inverse, dans les faits, ces ajustements internes ont démontré l'impératif d'ajustements structurels globaux; ceux-ci sont l'exigence du moment, si tant est que la volonté politique de tous est de participer à la résorption de la crise structurelle de développement que le présent système de relations économiques internationales a créée et qu'il entretient.

Parler d'impératif d'ajustements structurels globaux à opérer, c'est induire l'implication nécessaire des Nations Unies dont la vocation essentielle est, entre autres, de promouvoir la coopération internationale pour le bien-être de tous les peuples.

Ce disant, le besoin d'un dialogue Nord-Sud revitalisé avec des objectifs précis s'impose. L'avenir de la paix est dans le désarmement et dans le développement; l'un et l'autre se nourrissant mutuellement tant ils sont indissociables.

Enfin, à un moment où le dialogue Nord-Sud perd aujourd'hui de son existence et jusqu'à son essence, le devoir des Nations Unies est de pourvoir à leur rendre vie avec notre aide et notre coopération.

M. Ibrahimi (Algérie)

Les Nations Unies se retrouvent aujourd'hui à la croisée d'interrogations essentielles. Elles doivent prendre en charge des problèmes liés à la survie même de l'humanité quand elles-mêmes se voient menacées dans leur existence. D'une part une course aux armements nucléaires les plus destructeurs qui mettent en cause la survie même de notre planète, de l'autre, une partie de l'humanité que sa condition économique précaire met dans la tragique impossibilité actuelle de s'assurer les moyens de sa survie. L'un est aussi moralement injustifiable que l'autre est humainement intolérable. C'est ce reflet d'une situation dramatique qu'une conférence récente vient d'exprimer par son indication des moyens à mettre en alerte pour la mise en oeuvre de l'équation désarmement/développement.

La poursuite et l'accomplissement de ces objectifs ne peuvent s'imaginer sans l'existence des Nations Unies, qui doivent retrouver la vitalité de leur rôle et la plénitude de leurs ressources.

C'est dire, ainsi, l'absence d'alternative à la préservation et au renforcement du rôle de notre organisation. Si, pour ce faire, des réformes sont nécessaires en vue d'accroître son efficacité et si, de ce point de vue, il relève de la certitude qu'il y a place à des aménagements de structures, le devoir de chacun est d'y apporter sa part d'encouragement et sa contribution. Mais l'on ne saurait - et, encore une fois, la situation internationale est là pour en témoigner - se passer de l'outil, le seul en vérité, dont dispose l'humanité pour rassembler les forces de tous et faire s'ouvrir, enfin, des perspectives universelles de paix et de progrès.

M. MARSHALL (Nouvelle-Zélande) (parle en maori; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Aux représentants des pays du monde, salut! Apportez-nous de votre pays natal les dons que nous pouvons tous partager, vos paroles de sagesse et votre amour. Je suis très heureux que nous soyons tous venus ici, à ce rassemblement des dirigeants du monde.

(L'orateur poursuit en anglais)

Monsieur le Président, au nom de la Nouvelle-Zélande, je désire me joindre aux nombreux orateurs qui m'ont précédé et vous féliciter à mon tour de votre élection au poste de président de la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale.

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

Il y a sept semaines, le Gouvernement travailliste de la Nouvelle-Zélande a été réélu à une majorité accrue. Ce résultat - manifestation de l'appui du peuple néo-zélandais à la politique gouvernementale intérieure et étrangère - est extrêmement encourageant pour mon gouvernement. Je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour réaffirmer l'attachement du Gouvernement et du peuple néo-zélandais à l'Organisation des Nations Unies. Cet attachement procède des 42 années d'appartenance à l'Organisation, d'une active participation à ses travaux et du ferme attachement de la Nouvelle-Zélande à ses idéaux.

Dans cet esprit d'appui constant aux Nations Unies, je suis heureux de pouvoir annoncer que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a réexaminé récemment sa capacité de contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En conséquence, nous avons décidé de faire savoir au Secrétaire général que nous étions disposés à élargir, sur le plan pratique, notre contribution à ce secteur si important de la tâche de l'Organisation. Nous avons participé aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le passé. A l'heure actuelle, nous fournissons du personnel à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et nous contribuons financièrement à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Par la suite, nous avons l'intention d'examiner favorablement les demandes que pourrait nous adresser le Secrétaire général dans le cadre d'une future participation des forces néo-zélandaises aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans notre cas, il pourrait s'agir, par exemple, de l'envoi d'équipes de spécialistes appartenant aux forces armées néo-zélandaises. Ce que nous voulons surtout, en prenant cet engagement, c'est donner la preuve de notre appui pratique et actif au rôle joué par les Nations Unies dans le renforcement et la surveillance de la paix et de la sécurité internationales.

Les Nations Unies ont essentiellement pour tâche de préserver la paix. C'est dans ce but qu'elles ont été créées il y a 42 ans. C'est ce qui explique l'immense importance qu'elles continuent d'avoir dans le monde d'aujourd'hui. Et qui dit monde d'aujourd'hui dit nécessairement que l'Organisation doit s'attaquer nettement et rigoureusement à la menace grandissante que la course mondiale aux armements, notamment aux armements nucléaires, fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

Ce que la Nouvelle-Zélande désire faire en toute priorité en cette assemblée, c'est oeuvrer à la réalisation, d'urgence, de réductions des armes nucléaires; l'objectif ultime doit être un monde débarrassé des armes nucléaires, un monde où aucun pays ne pourrait prétendre devoir compter sur les armes nucléaires pour garantir sa sécurité.

L'évolution récente des relations entre les deux superpuissances est une source de grand encouragement pour la Nouvelle-Zélande. Comme toutes les autres nations, nous nous félicitons de leur décision de convenir en principe d'éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires - les forces nucléaires à portée intermédiaire stationnées en Europe et en Asie. Si cet accord de principe est suivi, comme il doit l'être, de la conclusion d'un traité donnant force juridique aux engagements politiques pris à Washington, il marquera un tournant dans la course aux armements. L'accord INF sera le premier traité portant réduction des armes nucléaires. Il témoignera de la conviction que la sécurité peut être préservée avec moins et non pas avec plus d'armements et qu'un accroissement des arsenaux n'est pas nécessaire à la préservation de la paix.

Un accord INF sera une première étape bienvenue, mais seulement une première étape. Il doit être suivi de mesures permettant de procéder à des réductions radicales des armes nucléaires stratégiques et de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. En outre, si l'on veut progresser sur l'un et l'autre fronts, il faudra s'attaquer en priorité au déséquilibre qui se fait sentir dans les forces classiques et s'attacher en conséquence à en rétablir l'équilibre à des niveaux sensiblement moindres.

Le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev ont indiqué eux-mêmes la voie à suivre. Le Sommet de Reykjavik de l'an dernier a montré qu'ils n'étaient pas en désaccord sur les objectifs à atteindre : une réduction de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques et, en fin de compte, l'élimination complète des armes nucléaires. Nous leur demandons instamment de ne pas perdre de vue ces objectifs, de ne pas perdre de vue la vision que Reykjavik nous a permis d'entrevoir : celle d'un monde sans armes nucléaires. Cette vision ne se concrétisera pas cette année, peut-être même pas durant ce siècle. Pourtant, c'est un objectif dont la réalisation intéresse directement chacun des pays représentés ici et qui est pour eux d'un intérêt vital.

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

Le problème, dans l'immédiat, c'est de trouver les moyens de progresser dans ce sens tout en préservant en même temps la sécurité de chaque Etat et de chaque région.

Il y a longtemps que la Nouvelle-Zélande s'est déclarée convaincue que la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires est un moyen important de parvenir à cette fin. Dans les résolutions que la Nouvelle-Zélande, de concert avec l'Australie et un certain nombre d'autres pays, a présentées à l'Assemblée, nous avons demandé instamment à la communauté internationale de se saisir des meilleurs moyens de freiner la course aux armes nucléaires. Par conséquent, tout en accueillant favorablement l'accord récemment intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue d'entamer, graduellement, des négociations sur les essais nucléaires, nous demandons toutefois instamment aux participants de veiller à ce que ces négociations soient plus étroitement liées avec l'objectif que l'Assemblée n'a cessé de préconiser depuis tant d'années - l'arrêt, par tous les Etats, de tous les essais nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais.

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

Nous allons saisir encore une fois la Première Commission de l'Assemblée d'une résolution sur les essais nucléaires. Nous lancerons un appel à la Conférence du désarmement pour qu'elle s'efforce de sortir de l'impasse qui empêche, depuis cinq ans, l'examen multilatéral de cette question.

La prévention de la course aux armements dans l'espace est une autre question que le processus de désarmement multilatéral n'est pas parvenu à résoudre. Il y a trois ans, notre Premier Ministre, David Lange, a noté à cette tribune avec inquiétude qu'il semblerait que la rivalité militaire entre les deux superpuissances soit en passe de s'étendre à un nouveau milieu, l'espace extra-atmosphérique. L'évolution de la situation depuis lors n'a guère contribué à apaiser nos inquiétudes. La Nouvelle-Zélande est résolument opposée à l'extension de la course aux armements dans l'espace. Nous suivrons de près les délibérations de la Conférence du désarmement à ce sujet l'année prochaine et celles de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement, où l'on peut s'attendre à ce que cette question reçoive une attention considérable.

Des résultats remarquables ont cependant été enregistrés cette année. Des progrès ont été faits dans les négociations de Genève sur l'élaboration d'une convention pour éliminer les armes chimiques, qui comptent parmi les instruments de guerre les plus barbares et dont nous condamnons vivement l'utilisation. Nous attendons avec impatience l'achèvement de cette tâche extrêmement urgente. En outre, la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est terminée récemment avec succès et à laquelle j'ai eu le privilège de prendre la parole il y a juste un mois, devrait avoir restauré un semblant de foi dans le multilatéralisme. Le consensus obtenu à cette conférence est d'autant plus significatif qu'un climat de pessimisme avait entouré la phase préparatoire et cela devrait représenter pour nous un encouragement au moment où nous préparons la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui aura lieu l'année prochaine.

En tant que petite nation, nous disposons de bien peu de pouvoir pour influencer les grands Etats dotés d'armes nucléaires; aussi nous contentons-nous de lancer un appel, un appel ardent à nos frères et soeurs qui détiennent ce pouvoir.

Nous arrivons maintenant à un tournant historique de l'époque moderne. Depuis que l'homme a formé les premiers groupements et noué les premières alliances, nous avons fait des progrès constants dans la préparation de la défense ou du conflit et nous sommes maintenant parvenus au bord de l'abîme. La plupart d'entre nous

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

veulent faire marche arrière. Mais on redoute généralement que ceux que nous n'avons pas appris à connaître ou en qui nous n'avons pas encore appris à avoir confiance continuent d'aller de l'avant, et qu'en procédant au désarmement on compromet sa propre sécurité. Il est maintenant indispensable d'apprendre à faire preuve de la confiance suffisante, et à modérer la rhétorique que nous utilisons les uns contre les autres, si nous voulons prendre les mesures qui s'imposent pour permettre à cette délicate petite Planète et à sa population de survivre.

C'est la raison pour laquelle mon pays est bien décidé à voir intervenir des progrès sur la voie du désarmement. L'enjeu est énorme. Tant que la course aux armements se poursuivra à l'échelle des armes nucléaires et classiques, c'est notre sécurité à tous qui sera en danger. Les Néo-Zélandais ne s'attendent pas que les autres passent aux actes pendant qu'ils restent sans rien faire. Nous ne disons pas non plus aux autres comment faire face aux impératifs de sécurité qui sont propres à leurs régions quand ils cherchent à appliquer les principes de la Charte et à respecter les aspirations de la communauté internationale à un monde plus sûr et moins militarisé.

Dans mon pays, mon gouvernement a promulgué une législation pour faire en sorte que la Nouvelle-Zélande reste dénucléarisée. Avec nos partenaires du Forum du Pacifique sud, nous avons contribué à la sécurité de notre région par l'adoption et la mise en vigueur du Traité faisant du Pacifique sud une zone dénucléarisée. Ce Traité renforce les engagements déjà pris par presque tous les pays du Forum lors de leur adhésion au Traité de non-prolifération. Il exprime le voeu unanime de tous les Etats indépendants et autonomes de notre région de ne pas voir notre partie du monde utilisée comme terrain d'essai pour les armes nucléaires ni comme lieu de décharge des débris nucléaires. Cependant, pour que la zone définie par le Traité soit véritablement protégée, nous espérons que les Etats dotés d'armes nucléaires s'engageront sans réserves à respecter ses dispositions et que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires respecteront les voeux des Etats du Pacifique sud en adhérant au Protocole au Traité. Nous espérons tout particulièrement que la France fera preuve de compréhension à l'égard des sentiments des populations de la région à laquelle elle cherche à s'associer en mettant fin à son programme d'essais nucléaires dans le Pacifique sud.

Il se peut que la limitation et la réduction des armements parviennent à préserver la sécurité internationale. C'est l'utilisation des armes qui la détruit. C'est pourquoi la Charte fait une obligation à tous les Etats de régler

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

leurs différends par la négociation et non par la guerre. Avec le Conseil de sécurité, elle a créé le mécanisme grâce auquel les Nations Unies peuvent faire régner le droit et oeuvrer pour le règlement pacifique des différends et la fin des conflits. L'oeuvre du Conseil est loin d'être inattaquable; nous pensons que sa performance pourrait être améliorée si ses membres s'entendaient pour apporter une solution aux différends avant que les parties n'en arrivent au conflit; et ses décisions seraient bien plus souvent suivies ou moins contestées si, dans leurs politiques et dans leurs actes, les grandes puissances montraient un plus grand respect des lois qu'elles somment les autres de suivre.

La Nouvelle-Zélande se félicite de la décision prise, fait rare, à l'unanimité par le Conseil de sécurité pour essayer de mettre fin aux hostilités entre l'Iran et l'Iraq. Nous regrettons simplement qu'il ait fallu attendre sept ans avant que le Conseil n'intervienne pour s'acquitter du rôle à lui confié par la Charte. Le Secrétaire général peut être assuré de notre plein appui dans les patients efforts qu'il fait au nom du Conseil et avec la confiance des deux parties pour régler ce conflit, conformément à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. C'est sur lui également que nous comptons pour mettre fin à l'agression contre les peuples d'Afghanistan et du Kampuchéa, qui se poursuit année après année, en dépit des demandes et de la condamnation de l'Assemblée générale. Dans ces deux pays, il y a bien longtemps qu'un règlement politique et le retrait des forces étrangères auraient dû intervenir.

En Corée, l'affrontement armé se poursuit depuis plus de trois décennies. L'absence de représentation coréenne est une grave lacune dans l'universalité des Nations Unies. La Nouvelle-Zélande partage l'opinion générale selon laquelle les deux Corée devraient être admises à l'Organisation des Nations Unies le plus rapidement possible et poursuivre leurs négociations en vue d'une réconciliation et, si possible, d'une réunification nationale.

Il existe peu de situations qui préoccupent les Nations Unies depuis aussi longtemps que les pratiques racistes du Gouvernement de l'Afrique du Sud, son occupation illégale de la Namibie et sa politique de déstabilisation de la région. Comme dans le cas des membres du Groupe du Commonwealth, qui, l'année dernière, ont cherché à entamer un dialogue entre le gouvernement et les véritables représentants de la communauté noire, les efforts de médiation entrepris par les Nations Unies n'ont pas abouti. Le Gouvernement sud-africain assimile la justice à la suprématie blanche, et le droit aux forces dont il dispose. Ses armées se sont livrées à des

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

incursions dans les territoires des Etats voisins. Sa police a arrêté des dirigeants et des enfants noirs qui réclamaient autre chose que l'éducation destinée à faire d'eux des esclaves. En ce qui nous concerne, nous avons appliqué les mesures contre l'Afrique du Sud que recommandait le Commonwealth pour faire comprendre aux autorités de Pretoria qu'il était urgent de démanteler l'apartheid. Malheureusement, je dois dire qu'à moins de mesures efficaces de la part d'un plus grand nombre de pays, ou d'une réaction ferme du Conseil de sécurité à cette menace, il y a peu de chances que le Gouvernement sud-africain renonce à son intention de ne pas rejeter l'apartheid et de le modifier légèrement, comme il l'entendra et quand il le jugera bon.

L'apartheid est la manifestation la plus brutale de racisme et de mépris des droits de l'homme. Ce n'est pas, cependant, une manifestation unique en son genre. Nous ne savons que trop qu'il y a de nombreuses atteintes aux droits de l'homme dans différents pays représentés dans cette Organisation. Les Nations Unies ont fait un travail précieux en codifiant les normes universelles de respect des droits de l'homme. Nous devons veiller à ce que ces travaux se poursuivent et que les normes qui ont été fixées soient vraiment respectées.

Les atteintes aux droits de l'homme sont une attaque directe contre l'intégrité de l'individu. Le terrorisme porte un coup très dur à l'intégrité de la communauté. Il tue des innocents et perturbe cruellement le fonctionnement normal de la société. Il fait également peser une menace sur la paix mondiale. Il est donc important, lors de cette session, de donner suite à la résolution 40/61 de l'Assemblée générale et d'encourager l'adoption de mesures pratiques pour s'attaquer au terrorisme international.

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

Une autre question importante pour la Nouvelle-Zélande est celle de l'Antarctique qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1983. La Nouvelle-Zélande est fermement attachée au maintien du Traité de l'Antarctique qui sauvegarde, depuis plus de 27 ans, la paix et la stabilité dans cette région qui s'étend au sud de notre pays. Nous espérons que les délibérations de l'Assemblée sur l'Antarctique, à cette session, permettront de mieux comprendre et d'appuyer le Traité, auquel tout Membre de l'Organisation peut décider d'adhérer.

Les événements survenus à Fidji montrent que le Pacifique sud n'est pas à l'abri des troubles et des changements. Pour la Nouvelle-Zélande - ami très proche et voisin de Fidji -, ces événements sont particulièrement attristants. Depuis que s'est produit le premier coup d'Etat, la Nouvelle-Zélande appuie fermement les efforts du Gouverneur général de Fidji destinés à ramener le pays dans la voie parlementaire; nous continuons d'ailleurs de le considérer comme la source légitime de l'autorité à Fidji. Il s'ensuit que la Nouvelle-Zélande ne reconnaît pas la légalité de la république proclamée par le colonel Rabuka. Même à ce stade, nous espérons que le peuple de Fidji va faire marche arrière et insister pour que ses dirigeants trouvent une juste solution politique qui tienne compte des intérêts de tous. La Nouvelle-Zélande escompte que le Gouverneur général continuera d'adhérer aux principes de légitimité qui l'ont guidé jusqu'à présent. Nous espérons sincèrement qu'on n'adoptera pas une constitution qui ferait des Indiens de Fidji des citoyens de deuxième classe dans leur propre pays. Nous voulons que Fidji retrouve la place qui est la sienne dans la région du Pacifique et sur la scène mondiale. Comme tous ses voisins, la Nouvelle-Zélande veut que Fidji, grâce à la réaffirmation de ses traditions de tolérance et de bon sens, joue un rôle actif dans le développement pacifique du Pacifique sud. Car si on ne trouve pas de solution, ce serait un recul regrettable, non seulement pour Fidji mais pour l'ensemble de la région.

La crise survenue à Fidji est un événement récent. Nous sommes, cependant, préoccupés depuis un certain temps par les dangers inhérents à la situation qui risque de surgir chez notre plus proche voisin, la Nouvelle-Calédonie, si les progrès naturels de ce territoire vers l'autodétermination sont entravés. Sur l'initiative des pays du Forum du Pacifique sud, l'Assemblée générale avait, l'an dernier, décidé que la Nouvelle-Calédonie était un territoire non autonome aux termes de la Charte des Nations Unies. Les pays du Forum avaient cherché à faire réinscrire la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes parce

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

qu'ils voulaient voir l'Autorité administrante adopter une approche plus constructive. La politique actuelle ne fait qu'exacerber les divisions à l'intérieur du territoire et semble destinée à entraver tout progrès vers l'indépendance.

Mon gouvernement est convaincu que la France doit continuer de jouer un rôle dans la région du Pacifique sud. Mais il faudra qu'elle aborde avec plus de clairvoyance la solution des problèmes de la Nouvelle-Calédonie, et se montre plus sensible aux vues et aux sentiments des peuples de la région. A notre grand regret, elle a suivi une politique qui, selon nous, ne tient pas suffisamment compte de l'avenir et risque d'intensifier l'affrontement et la division en Nouvelle-Calédonie.

Depuis le vote de l'année dernière, la France a organisé un référendum en Nouvelle-Calédonie, ce qui, à notre avis, n'a aidé en rien le processus politique et qui a soulevé, si l'on en croit le débat qui a entouré l'adoption de la législation sur le référendum au Parlement français au début de cette année, des doutes considérables en France même.

Un référendum qui n'offre pas toute la gamme des choix prescrits par les pratiques et directives des Nations Unies pêche par défaut. On ne peut pas considérer qu'il y a un libre choix quand l'Autorité administrante s'est engagée à encourager un choix particulier et que les forces du gouvernement visent toutes cette fin. Un processus de préparation au cours duquel les différentes options n'ont été ni pleinement énoncées ni suffisamment expliquées, pêche également par défaut. Une période de préparation dans laquelle n'a été prévu qu'un dialogue limité à l'intérieur du Territoire et pendant laquelle on a pu constater une forte présence militaire, ne saurait contribuer à créer un climat propice à l'examen libre et impartial de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Bref, une consultation politique qui a contraint un secteur important de la communauté à répudier le processus lui-même est viciée à la base. Ce n'est pas un acte d'autodétermination valable.

Je lance un appel au Gouvernement français pour qu'il reprenne contact avec toutes les parties intéressées en Nouvelle-Calédonie, accepte l'offre de dialogue avec le Forum du Pacifique sud et invite les Nations Unies à participer au processus politique qui doit se dérouler en Nouvelle-Calédonie. Ailleurs dans le Pacifique sud, les Nations Unies ont joué un rôle important dans le processus de décolonisation à mesure que les territoires non autonomes s'acheminaient vers

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

l'autodétermination et l'indépendance, conformément aux principes et pratiques des Nations Unies. C'est pourquoi mon gouvernement demande instamment que l'on appuie la résolution modérée, constructive et rigoureuse sur la Nouvelle-Calédonie qui sera examinée en Quatrième Commission au cours de la présente session de l'Assemblée.

En général, le processus de décolonisation dans le Pacifique s'est déroulé pacifiquement et a jeté les bases d'une saine coopération régionale. Cette tradition s'est poursuivie cette année avec la proclamation des Pactes de libre association des îles Marshall et des Etats fédérés de Micronésie. La Nouvelle-Zélande se félicite de pouvoir les accueillir en tant que nouveaux membres du Forum du Pacifique sud. Nous serons heureux d'accroître nos contacts avec les gouvernements micronésiens à l'avenir et de voir terminée la tâche des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

La sécurité politique doit être renforcée par la sécurité économique. Les effets des faibles prix des produits de base se font sentir très sérieusement non seulement dans le Pacifique sud mais dans le monde entier. On prévoit pour 1987 une croissance de 4 % seulement dans les pays en développement, c'est-à-dire la moitié de ce qu'elle a été dans les années 60 et 70. Le secteur agricole est le plus touché dans les pays en développement à faible revenu, car il emploie 70 à 80 % de la population.

Et pourtant, l'absence de discipline dans le commerce agricole mondial signifie que les pays qui ont des avantages comparatifs dans le domaine de l'agriculture se trouvent en concurrence pour l'accès aux marchés à des exportations subventionnées qui faussent les prix. Le double spectre des excédents et de la famine est un crime économique et moral qui doit disparaître et une contradiction qu'il nous faut trouver le moyen d'éliminer.

La septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a noté que, bien que de nombreux pays, développés et en développement, procèdent à des ajustements dans leurs économies, il reste encore beaucoup à faire pour réduire ou éliminer les distorsions et le défaut de mobilité qui retardent la croissance. C'est animés de cet esprit constructif et prévoyant qui a marqué la Conférence que nous devrions orienter nos efforts pour éliminer ces mesures qui faussent les données du commerce. Dans ces efforts, les négociations actuellement en cours au sein du Uruguay round jouent un rôle crucial. Si nous croyons vraiment

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

qu'une économie internationale saine contribuerait à la paix mondiale, il nous faut assurer le succès de ces négociations.

Nous oeuvrons pour améliorer la façon dont le système des relations internationales fonctionne, mais nous devons, en même temps, chercher à améliorer le fonctionnement des institutions qui sous-tendent une grande partie de ce système. La crise financière survenue l'année dernière a montré à l'évidence que les Membres des Nations Unies n'avaient pas veillé à ce que l'Organisation puisse faire face à des circonstances et des demandes en constante évolution. L'incapacité de certains des Membres de l'Organisation de s'acquitter de leurs obligations conformément à la Charte a précipité la crise financière. Et pourtant cette crise a permis de mettre en relief l'incapacité de longue date de l'ensemble des Membres et de l'Organisation elle-même de veiller à ce que l'Organisation soit constamment revitalisée.

Si nobles que soient ses buts, toute institution doit, de temps à autre, entreprendre une réévaluation approfondie de ses structures et de ses procédures. Reconnaissant cette nécessité, mon gouvernement est actuellement en train de procéder à une réforme approfondie de la façon dont le Gouvernement fonctionne en Nouvelle-Zélande. Les Nations Unies ne sont pas différentes. Il faut qu'elles changent et suivent leur temps.

Avec certains travaux entrepris l'année dernière, plusieurs études et réformes sont en cours. Il faut qu'elles aboutissent. La crise financière est relativement maîtrisée, mais le changement s'impose encore. Mon gouvernement accordera une attention particulière à l'examen de la façon dont les efforts des Nations Unies en matière de développement sont gérés, que le Conseil économique et social doit entreprendre l'année prochaine. Les Nations Unies et leurs institutions ont un rôle unique à jouer dans l'aide au développement, notamment dans des domaines comme la mise en place de mécanismes de planification du développement et les négociations des gouvernements avec les sociétés transnationales. Mais cette aide doit être appropriée et efficace. Souvent, les structures et les règles qui ont été élaborées à l'intention de pays bénéficiaires continentaux situés dans d'autres régions ne peuvent répondre aux besoins spécifiques des nations insulaires isolées en développement du Pacifique sud. Des décisions prises sur place, dans le Pacifique sud, grâce à une présence plus cohérente des Nations Unies, refléteraient davantage les réalités du Pacifique sud que des décisions prises à Genève, New York ou Bangkok.

M. Marshall (Nouvelle-Zélande)

Je formule ces remarques non pas en tant que représentant d'un pays qui critique les Nations Unies ou est déçu par elles. Au contraire, comme je l'ai dit au début de ma déclaration, le Gouvernement et le peuple de Nouvelle-Zélande soutiennent, et soutiendront, fermement les Nations Unies. Mais nous ne serions pas des amis de l'Organisation si nous ne l'encourageons pas à opérer des changements là où ils s'avèrent nécessaires. Le processus est en route. Continuons sur notre lancée, tout en recherchant la mesure.

Je vais terminer comme j'ai commencé, en m'inspirant de la sagesse du peuple maori, dont un adage dit : "Le guerrier qui travaille dur à la culture vivrière ne peut échouer." Voilà exprimé en quelques mots ce que notre organisation représente. Nous devons être fermement résolus à maintenir la paix. Mais nous devons aussi chercher à améliorer le sort de tous les peuples. Trouver la juste mesure est un impératif international.

M. JOHANES (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Camarade Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter cordialement à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes sincèrement heureux que ce grand honneur ait échu au représentant d'un pays fraternel, la République démocratique allemande. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans l'exécution de vos hautes responsabilités.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, et à l'assurer que, dans la mission digne d'éloges qu'il accomplit pour le bien de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière, il peut compter sur l'appui de la Tchécoslovaquie.

Nous aimerions croire - et le débat général en témoigne - que les travaux de la présente session contribueront de manière significative à dégager des solutions aux problèmes les plus urgents que connaît l'époque actuelle, à élaborer le concept d'un monde exempt d'armes nucléaires et non violent, à instaurer une sécurité globale en vue d'assurer à chaque habitant de notre planète son droit le plus fondamental, à savoir le droit de vivre dans la paix.

Nous trouvons la justification d'un tel espoir en particulier dans l'accord de principe qui est intervenu entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires. Cet accord est d'une importance politique et psychologique majeure. La conclusion d'un traité en la matière, que les nations du monde souhaitent si ardemment, permettrait d'aboutir,

M. Johanès (Tchécoslovaquie)

pour la première fois dans toute l'histoire, à la réduction d'une partie de l'arsenal nucléaire dont est doté le monde. Ce serait un premier pas dans le processus d'un désarmement véritable en même temps qu'une preuve que les améliorations dans ce domaine ne se limitent pas à des programmes théoriques mais prennent des formes concrètes.

Des perspectives sont ouvertes pour parvenir à de nouveaux accords remarquables. Les résultats tangibles de la Conférence de Stockholm sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité et sur le désarmement en Europe font sans nul doute partie intégrante de cette évolution positive. Une atmosphère de dialogue constructif a également régné lors de la Conférence de Vienne, qui a réuni les Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki. Des consultations se poursuivent entre les représentants des pays du Pacte de Varsovie et ceux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) à propos d'un désarmement classique de l'Atlantique à l'Oural. Un autre élément positif dans l'évolution de la situation internationale réside dans les contacts qui se sont établis entre les représentants du Conseil d'aide d'assistance économique mutuelle et ceux de la Communauté économique européenne.

Une contribution importante au renforcement du processus de paix et de la compréhension entre les peuples, de même qu'à l'amélioration de la situation dans le monde a été apportée par les Six de New Delhi. Le Mouvement des non-alignés a également entrepris des actions en faveur de la paix, comme l'ont clairement montré les résultats de la Conférence au sommet qui s'est tenue à Harare.

Tous ces éléments confirment l'émergence d'une nouvelle pensée dans toute une série de questions touchant aux relations internationales. La nouvelle pensée se fait également sentir dans les salles de conférence de l'ONU, Organisation conçue pour modeler les relations civilisées entre tous les pays et harmoniser leurs intérêts sur une base nouvelle.

Nous sommes convaincus que toutes ces lueurs d'espoir émanent de faits réels. Les liens s'établissent et se renforcent entre individus, organisations, partis, gouvernements et Etats dans une volonté commune de préserver la civilisation humaine. Grâce à des initiatives qualitativement nouvelles, fondées en particulier sur le processus d'activation du potentiel intrinsèque du socialisme et la mise en oeuvre de programmes de restructuration, les pays socialistes contribuent à cette bataille. En réalité, il ne saurait en être autrement, car pour atteindre les

M. Johanes (Tchécoslovaquie)

objectifs de la restructuration et du développement social et économique accéléré, il est indispensable d'assurer une paix durable.

Pourtant, nous savons que le bilan des relations internationales laisse encore apparaître un passif important. La course aux armements se poursuit. De nouveaux programmes d'armements qui coûtent des milliards de dollars sont lancés. Des conflits locaux persistent qui menacent de se transformer en crises internationales majeures. Une tache à la conscience de l'humanité est constituée par les graves violations des droits de l'homme, comme le racisme et l'apartheid. Les crises de l'économie mondiale deviennent de plus en plus aiguës, alors que les problèmes écologiques prennent une dimension critique.

Face à cette situation, un impératif clair s'impose aux hommes politiques, responsables de l'avenir de leur nation : faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher une catastrophe nucléaire, pour assurer une paix durable et pour résoudre en commun les problèmes les plus urgents.

Nous approchons du premier jour du premier siècle du troisième millénaire. Nous avons là une chance unique de transmettre à la postérité une planète où régnera la sécurité et où il fera bon vivre.

A cet égard, l'héritage humaniste de la grande révolution socialiste d'Octobre, dont l'humanité va bientôt célébrer le soixante-dixième anniversaire, revêt une importance particulière. Cet événement extraordinaire, qui a marqué une époque, a introduit dans le monde politique le concept de coexistence pacifique entre les Etats dotés de systèmes sociaux différents. Il est particulièrement symbolique de noter que, dans son tout premier document, le décret de Lénine sur la paix, la révolution d'Octobre a rejeté la force armée comme instrument de politique étrangère.

M. Johanes (Tchécoslovaquie)

Aujourd'hui, en Tchécoslovaquie, dans le monde socialiste, on procède à une importante restructuration dans tous les domaines de la vie sociale à la lumière de ces idées et le processus d'approfondissement de la démocratie socialiste se développe dans le profond attachement des valeurs humaines universelles et la nécessité d'établir des relations de coopération étroite entre les Etats dans notre monde interdépendant où les relations entre les questions d'intérêt national d'une part et international d'autre part se modifient. C'est un appel à la coopération et à l'utilisation de toutes les possibilités dont nous disposons.

Le peuple tchécoslovaque a un intérêt vital dans le succès de la politique de paix. Nous y voyons la garantie de notre présent et de notre avenir. Selon les termes du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste tchécoslovaque et du Président de la République socialiste tchécoslovaque, Gustav Husok :

"Nous contribuerons à renforcer le front de la paix, la logique et le réalisme dans le monde afin que les perspectives de paix soient sans cesse plus sûres."

C'est là l'objectif également poursuivi par les pays socialistes qui ont proposé, dans cette instance, la création d'un système global de paix et de sécurité internationales. Cette proposition devrait comporter une série de mesures concrètes convenues en commun qui assureraient essentiellement une plus grande efficacité et un renforcement concret du caractère contraignant des lois fondamentales de la vie internationale telles qu'elles sont consacrées dans la Charte des Nations Unies.

La réalité d'un monde sûr est indissociable de ses garanties. Les Nations Unies devraient constituer le mécanisme approprié à cette fin. C'est le sens qu'il convient de donner à l'article bien connu de Mikhaïl Gorbatchev publié à la veille de la présente session. Nous sommes convaincus que les idées exposées dans cet article donneront une vigoureuse impulsion à l'activité des Nations Unies et de tous les Etats dans l'édification et la sauvegarde d'une sécurité globale.

Nous estimons que la création de garanties de sécurité dans le domaine militaire, l'adoption de mesures concrètes destinées à mettre un terme à l'accumulation des armes et le processus de désarmement par étapes, ainsi que la réduction des potentiels militaires des Etats à des niveaux raisonnables, sont d'une importance décisive. Ces mesures pourraient contribuer à la mise en oeuvre du programme, essentiel pour l'humanité, visant l'élimination des armes nucléaires et de tout autre arme de destruction massive d'ici à l'an 2000. Ce programme est

M. Johanes (Tchécoslovaquie)

réaliste en ce sens qu'il est fondé sur l'exigence d'assurer une sécurité égale pour tous les pays participants à toutes les étapes du processus de désarmement.

Nous sommes certains que la conclusion et l'application du Traité sur l'élimination complète des missiles nucléaires tactiques et opérationnels de moyenne portée soviétiques et américains constitueront la première percée véritable dans le domaine du désarmement nucléaire. Pour notre part, nous avons fait de notre mieux pour faciliter cette démarche positive en vue d'un désarmement véritable et nous sommes prêts à poursuivre nos efforts en espérant que d'autres pays directement intéressés continueront à agir dans le même esprit.

La conclusion de ce traité lors d'une réunion au sommet devrait devenir un prologue historique au déroulement d'un processus global de désarmement dont l'étape suivante devrait consister à réduire de 50 % les armes offensives stratégiques en respectant strictement le Traité sur les missiles antimissiles soviéto-américain.

Nous nous félicitons de l'idée d'intensifier les travaux de la Conférence du désarmement à Genève de façon à ce qu'elle devienne progressivement un organe de négociation universel et permanent sur le désarmement. Selon nous il devrait travailler toute l'année. Nous estimons que cette question devrait également être examinée et que des mesures correspondantes devraient être adoptées, par exemple, au cours de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui doit se tenir l'année prochaine.

L'évolution que connaît cette année la question relative à une convention sur l'interdiction totale et l'élimination des stocks d'armes chimiques donne également des raisons d'espérer. La conclusion d'une convention de ce type serait également d'une importance capitale pour l'humanité tout entière. A cet égard, nous prenons note de la déclaration constructive faite par l'Union soviétique cette année à Genève, selon laquelle au cours des négociations, l'Union soviétique se basera sur l'énonciation juridique du principe des inspections obligatoires sur demande et sans droit de refus. Nous souscrivons pleinement à cette approche et nous espérons que les autres pays feront de même.

Cette position prouve que les pays socialistes sont disposés à accepter, avec ouverture et confiance, une vérification efficace du processus de désarmement dans son ensemble. Dans cet esprit, nous sommes prêts à participer activement à l'examen des questions de vérification aux Nations Unies également.

M. Johanes (Tchécoslovaquie)

Il est de plus en plus impérieux de résoudre le problème de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que les négociations globales et par étapes convenues entre l'Union soviétique et les Etats-Unis contribueront largement à cette fin.

Nous estimons toujours qu'il est extrêmement important d'empêcher le placement d'armes dans l'espace et de convenir d'un programme de mesures concrètes et communes prévoyant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous appuyons la création d'un système de vérification internationale du maintien de la paix dans l'espace extra-atmosphérique.

La sécurité globale est étroitement liée au renforcement de la sécurité et au développement des relations pacifiques, de la coopération et de la confiance en Europe, qui est malheureusement le continent le plus saturé d'arsenaux nucléaires et classiques. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement nécessaire d'appliquer sur ce continent la politique de détente, processus qui consiste à consolider les fondements d'une maison d'Europe commune qui sera la preuve de la viabilité du principe de coexistence des deux systèmes.

Aujourd'hui, ayant surmonté quelques hésitations, la stagnation et les doutes, le processus paneuropéen reprend à nouveau son dynamisme. Des résultats plus marquants ont été réalisés dans les domaines politique, militaire et humanitaire.

L'appel lancé à Budapest par les pays du Pacte de Varsovie aux Etats membres de l'OTAN pour qu'ils se mettent d'accord sur une réduction mutuelle et substantielle des forces armées et des armes classiques en Europe, revêt une importance particulière. Nous estimons que les perspectives des prochains entretiens sur ces questions importantes, ainsi que sur le développement des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité telles qu'elles se sont dessinées à Vienne sont encourageantes. Nous estimons que ces mesures doivent être traitées dans leur interaction et dans le cadre du processus paneuropéen.

L'ensemble des contacts économiques réciproques constitue un élément important de la sécurité et de la coopération en Europe. A la réunion de suivi de Vienne, nous avons proposé la tenue d'un forum économique européen à Prague afin de développer ces contacts. Toute la gamme de questions relatives au développement du commerce, de la coopération industrielle, des finances et d'autres domaines précis, pourrait être examinée à cette occasion.

M. Johanes (Tchécoslovaquie)

Le développement de la coopération dans le domaine humanitaire nous paraît tout aussi important. Nous contribuons à apporter une solution constructive à ces problèmes par le biais de négociations multilatérales et bilatérales. Toute la dimension humanitaire du processus européen, y compris l'application des droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels, devrait être examinée lors de la conférence qu'on envisage de tenir à Moscou dont nous appuyons pleinement la convocation. De même, nous considérons qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale pour examiner le sujet - et c'est ce que nous faisons.

Lors de la session du Comité politique consultatif des Etats membres du Pacte de Varsovie qui s'est tenue à Berlin cette année, nous avons lancé un appel aux pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) pour qu'ils s'engagent à participer à des consultations communes sur les doctrines militaires. Nous avons réaffirmé que les Etats membres du Pacte de Varsovie, quelles que soient les circonstances, n'engageraient jamais d'action militaire contre un Etat ou une alliance d'Etats, sauf à avoir été eux-mêmes l'objet d'une attaque armée, et qu'ils ne seront jamais les premiers à utiliser les armes nucléaires. ¹

Du fait que notre pays est situé sur la ligne de contact entre les deux groupements politiques et militaires, nous sommes intéressés au plus haut point par un retrait sous surveillance des armes nucléaires et autres armes offensives de nos frontières nationales. C'est pourquoi, de concert avec la République démocratique allemande, nous avons proposé au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de créer un couloir exempt d'armes nucléaires le long de la ligne de contact entre les pays de l'OTAN et les pays membres du Pacte de Varsovie, en Europe centrale. De même, nous avons présenté une initiative commune en vue de la création d'une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale. Cette mesure pourrait constituer le premier pas dans le processus conduisant à l'élimination totale des armes chimiques.

A notre avis, la stabilité pourrait être considérablement renforcée si l'on mettait en application le plan du Gouvernement de la République populaire de Pologne sur la limitation des armements et le renforcement de la confiance en Europe centrale.

Nous invitons nos partenaires à adopter une position constructive sur nos propositions et, par là même, à s'engager à résoudre les questions relatives à la sécurité commune dans un esprit de coresponsabilité mutuelle.

Il est inconcevable qu'on puisse assurer une sécurité internationale absolue si l'on n'entreprend pas des efforts énergiques en vue d'apporter un règlement

M. Johanes (Tchécoslovaquie)

juste aux différends et conflits internationaux qui, dans de nombreuses régions du monde, continuent de saper la paix et la stabilité mondiales.

Nous sommes profondément préoccupés par la dangereuse escalade de la tension militaire dans le golfe Persique, qui risque d'entraîner une internationalisation du conflit. Nous appuyons sans réserve le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts visant à mettre un terme à la guerre entre l'Iraq et l'Iran et nous lançons un appel en faveur de l'application effective de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. La sécurité de la navigation dans le Golfe doit être assurée grâce aux efforts de la communauté internationale.

Nous préconisons résolument la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres parties directement concernées y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Les partisans de la tenue d'une telle conférence sont de plus en plus nombreux. L'exercice authentique par les Palestiniens de leur droit inaliénable à l'autodétermination, y compris la création de leur propre Etat est pour nous une question clef.

Nous nous réjouissons de l'adoption du Plan de paix pour l'Amérique centrale lors d'une réunion des présidents des pays de la région, cette année, à Guatemala, et nous félicitons des efforts méritoires du Groupe de Contadora et des pays du Groupe d'appui. Nous apprécions les fermes mesures prises par le Gouvernement nicaraguayen afin de mettre en pratique les décisions adoptées. Nous condamnons catégoriquement toutes les pressions illégalement exercées sur ce pays, qui sont absolument contraires aux règles fondamentales du droit international.

Nous sommes indignés devant la situation insoutenable qui existe en Afrique australe. L'escalade de la répression à laquelle se livre la minorité raciste au pouvoir à l'encontre de la population africaine autochtone, l'occupation de la Namibie qui se poursuit et l'agressivité du régime de Pretoria qui ne fait que croître sont autant de facteurs de déstabilisation de la situation internationale. Nous demandons que tous ceux qui sont directement ou indirectement responsables de la pérennisation de cette situation hautement dangereuse procèdent, comme la communauté internationale en a exprimé la volonté, à l'adoption de sanctions obligatoires efficaces, afin de contribuer ce faisant à l'élimination de l'apartheid. Nous appuyons résolument la juste lutte des Etats de première ligne contre l'expansion sud-africaine.

M. Johanès (Tchécoslovaquie)

Notre appui inconditionnel s'étend également à la politique de réconciliation nationale que poursuit le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, lequel bénéficie d'une coopération de plus en plus grande de la part de toutes les forces nationales. Nous sommes convaincus que cette politique, parallèlement aux efforts de médiation de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix, aboutira à un juste règlement des problèmes actuels. Dans le même temps, il faut bien sûr mettre un terme aux interventions extérieures, qui vont à l'encontre de ce processus de paix.

Nous nous félicitons que l'idée d'un accord national gagne du terrain également au Kampuchea. Nous appuyons sans réserve la récente déclaration du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea qui ouvre la voie, de façon réaliste, à une véritable réconciliation et qui ne devrait donc pas rester sans réponse.

Nous sommes résolument partisans du règlement du problème de Chypre grâce à la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies qui garantirait l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays non aligné.

Il convient également de reconnaître à leur juste valeur les propositions constructives faites par le Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée qui visent à l'élimination des tensions dans la péninsule coréenne et au retrait des forces étrangères et des armes nucléaires. L'initiative prise en vue de la réduction mutuelle des forces armées et la volonté manifeste de prendre unilatéralement d'importantes mesures dans cette direction constituent une contribution importante dans la perspective de la réunification pacifique du pays.

L'Organisation des Nations Unies a contribué de façon appréciable aux efforts de règlement pacifique des différends en élaborant un projet de déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales. Nous souhaitons que cette déclaration soit adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

L'exécution d'un certain nombre de projets régionaux qui ont été envisagés contribuerait considérablement à la réalisation des buts et objectifs de notre organisation dans le domaine de la sécurité mondiale. A cet égard, il convient d'attacher, à notre avis, une importance toute particulière aux concepts suivants : la sécurité, la coopération, la confiance et la réduction des armements dans la

M. Johanes (Tchécoslovaquie)

région de l'Asie et du Pacifique, la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, la transformation de la Méditerranée en une zone de coopération pacifique et les propositions en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en divers points du monde. C'est avec un extraordinaire intérêt qu'a été accueillie ces jours-ci l'importante initiative de l'Union soviétique tendant à garantir la sécurité et la coopération dans les régions situées au nord de notre planète, initiative que la Tchécoslovaquie approuve sans réserve.

La sécurité générale, objectif essentiel, est également liée à la nécessité de changer fondamentalement les relations économiques internationales.

Tout comme les autres pays socialistes, la Tchécoslovaquie a sur ces questions une position dépourvue d'ambiguïté : on trouvera vraisemblablement une solution si on assure la sécurité économique de chaque Etat, de tout continent et du monde entier dans le cadre d'un système global de sécurité internationale.

Ceci présuppose entre autres choses l'adoption de mesures efficaces afin de briser les chaînes que constitue pour certains pays un endettement massif. Il faut restructurer le système monétaire mondial, accorder de nouvelles facilités aux pays les moins développés, éliminer progressivement le protectionnisme. Bref, il faut rattraper le retard grâce à la dynamique d'une coopération économique internationale étendue.

M. Johanes (Tchécoslovaquie)

De même, nous estimons qu'il est nécessaire de développer davantage les idées et conclusions de la récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Dans leur mémorandum à la Conférence, les pays socialistes ont présenté un plan intégré pour une solution réaliste de ces questions. Nous nous félicitons de la contribution apportée par tous les participants au succès de la Conférence.

En ce qui concerne la dimension écologique de la sécurité, nous voyons la solution fondamentale des rapports entre l'homme et la nature dans tous les aspects des activités humaines, dans une amélioration de la qualité et de l'utilisation rationnelle de l'environnement et de ses ressources dans l'intérêt de chaque nation et de l'humanité tout entière. Cela comprend l'adoption de mesures pour empêcher la dégradation de l'environnement due à la production agricole et industrielle, ainsi que de mesures préventives, sans parler d'un système d'alerte et de compensation pour les dommages causés en cas d'accident écologique. Tôt ou tard, la sécurité écologique devra englober également l'élimination des facteurs les plus risqués qui menacent de détruire les conditions de vie sur notre planète, à savoir les armes de destruction massive.

Pour notre part, nous abordons la discussion de ces problèmes avec tout le sérieux nécessaire. En tant qu'Etat situé au centre de l'Europe, ces problèmes nous affectent tout particulièrement. Nous consacrons des fonds importants à leur solution, mais nous reconnaissons en même temps que nous ne pourrions les résoudre complètement que si nous unissons nos forces dans le cadre d'une stratégie globale pour la protection de l'environnement. Nous souhaitons que l'Organisation des Nations Unies élabore sans délai une stratégie en ce sens, et, pour notre part, nous sommes prêts à y contribuer activement dès la présente session.

Les efforts que nous déployons pour contribuer activement à une solution constructive des problèmes internationaux sont le reflet d'une tradition depuis longtemps établie dans notre pays. Ils émanent des intérêts mêmes de notre peuple, des racines de notre société socialiste et de notre politique étrangère. Dans ces efforts, nous partons de l'hypothèse que l'Organisation des Nations Unies est un mécanisme mondial irremplaçable de coopération conçu pour résoudre les questions fondamentales de notre temps et servir de garant universel de la coexistence pacifique et de la sécurité générale. La République socialiste tchécoslovaque continuera comme par le passé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour rehausser le prestige de notre organisation et utiliser pleinement son potentiel, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité des nations.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/127-S/18686);
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/42/L.2).

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément à la décision prise au cours de la séance plénière hier après-midi, l'Assemblée va maintenant passer à l'examen du point 34.

A cet égard, un projet de résolution a été distribué sous la cote A/42/L.2.

Je demande au représentant du Costa Rica de nous présenter le projet de résolution.

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : A la suite de la décision prise par mes collègues d'Amérique centrale, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution sur l'accord de paix dans notre région, que nous avons élaboré en collaboration avec les ambassadeurs du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. A cet égard, je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous remercier de la rapidité avec laquelle vous avez accédé à notre demande pour que cette question soit examinée avant la fin du débat général. Nous tenons à vous exprimer toute notre reconnaissance pour la rapidité avec laquelle vous avez répondu à notre demande, et pour la courtoisie et le sérieux dont vous avez fait preuve lorsque vous vous êtes entretenu avec nous de cette demande. Je tiens donc à vous exprimer formellement notre gratitude. Nous vous remercions très vivement.

Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale, il y a deux semaines, le Président de mon pays a déclaré :

"La délégation du Costa Rica présentera à l'Organisation des Nations Unies le plan de paix signé à Guatemala. Nous vous demanderons de bien vouloir l'approuver en tant que résolution des Nations Unies. Nous vous demanderons de l'appuyer avec toute la force politique à laquelle toutes les nations du monde ont recours pour promouvoir ici les causes justes. Je suis convaincu que vous nous fournirez cet appui. Je suis persuadé que, ensemble, nous parviendrons à faire comprendre que le pouvoir de la diplomatie et la valeur des accords politiques conclus de bonne foi seront toujours plus efficaces que les armes, seront toujours plus forts que la guerre. Je suis certain que nous allons cheminer de concert sur la voie de la paix pour éloigner à jamais la guerre dans notre région." (A/42/PV.8, p. 7)

M. Gutierrez (Costa Rica)

La proposition du Président Arias constituait des instructions pour nous, représentants du Costa Rica auprès des Nations Unies, ainsi qu'une demande d'appui lancée à tous les membres de l'Assemblée générale. Cependant, étant donné que l'Accord de Guatemala a été signé par cinq présidents, il s'ensuit que cette demande n'émanait pas simplement du Costa Rica. Comme pour toutes les activités entreprises à ce sujet, cette démarche est faite au nom de tous les pays d'Amérique centrale et pour tous. C'est pourquoi nous nous sommes adressés tout d'abord à nos frères d'Amérique centrale en leur demandant de se porter coauteurs. Et comme les gouvernements des pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui ont déployé de manière impartiale, altruiste, patiente et intelligente des efforts de paix pour l'Amérique centrale, il était tout à fait normal que ces cinq pays d'Amérique centrale soient priés, par le truchement de leurs représentants, de s'associer à notre demande.

M. Gutierrez (Costa Rica)

Il faut dire aujourd'hui qu'il est révélateur de l'esprit d'unité qui a toujours existé entre les Ibéro-américains que ces deux demandes - celle du Costa Rica adressée aux Centraméricains et celle d'Amérique centrale aux pays des groupes précités - ont été accueillies le plus chaleureusement possible. Les réunions de travail ont été les étapes d'un processus d'élaboration, qui visait à obtenir les meilleurs résultats. Notre objectif commun, sans qu'il y ait de doute possible, était de contribuer au rétablissement de la paix en Amérique centrale et d'exprimer la joie générale de ce qu'elle apparaisse possible. Le résultat de ces longues réunions de travail est le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie. Il appartient aux Etats Membres de juger si notre effort mérite l'approbation de l'Assemblée.

Il convient de signaler que plusieurs délégations, avec beaucoup de générosité et de spontanéité, non seulement ont apporté leur appui mais également ont voulu se porter auteurs du document. Le groupe qui présente le projet n'a pas voulu négliger ni nier la valeur des offres de parrainage en limitant le nombre des auteurs. Nous avons agi de la sorte parce que, à notre avis, il suffit que toute la communauté internationale reconnaisse qu'il existe maintenant une volonté politique en Amérique centrale tandis que le Secrétaire général avait judicieusement reconnu en janvier dernier qu'elle n'existait pas. Nous avons décidé que les auteurs devaient être toutes les parties intéressées, sans rappeler ni évaluer les positions antérieures. En tant que Centraméricain, je suis reconnaissant de toutes les expressions d'appui, de sympathie, d'enthousiasme, de volonté de collaboration, qui ont été émises au cours du débat général. L'Amérique centrale a monopolisé l'attention des Nations Unies durant les années où nous sommes devenus l'un des centres de crise du monde. Si les représentants des différents pays se sont déclarés satisfaits à l'idée d'une diminution éventuelle du conflit, on peut s'imaginer facilement la réaction des Centraméricains devant la possibilité de rétablissement de la paix, de la fin de la guerre et de l'allègement des souffrances de nos peuples.

Nous présentons un projet de résolution qui ne cherche pas à porter de jugement sur les conflits que nous avons vécus. Il ne cherche pas non plus à porter des accusations ni à exiger la reconnaissance des torts. Il exprime simplement la joie que nous avons pu ressentir à la suite des déclarations faites en l'Assemblée générale et notre désir d'obtenir l'appui de l'Organisation pour que cette démarche aboutisse concrètement à une paix stable et durable et pour qu'elle

M. Gutierrez (Costa Rica)

permette la démocratisation, la justice et le développement nécessaires à la réalisation de la paix.

Notre projet demande qu'on confie un mandat au Secrétaire général qui, agissant en vertu de résolutions précédentes, a offert, en novembre dernier, son aide aux pays d'Amérique centrale et aux collaborateurs du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. Cette offre a été faite à un des moments les plus décourageants du processus de recherche de la paix en Amérique centrale, alors que tous les efforts semblaient avoir échoué et que les progrès réalisés grâce aux immenses efforts de Contadora semblaient être au point mort. L'offre du Secrétaire général a eu deux grands mérites : elle a montré que les réserves d'énergie pour obtenir la paix en Amérique centrale n'étaient pas épuisées et que l'Organisation des Nations Unies est toujours prête à agir pour réaliser la paix partout où il y a un conflit. Aujourd'hui, l'offre faite en novembre dernier pourra se transformer en une aide précieuse dont les pays d'Amérique centrale auront besoin au cours des mois à venir. C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée de renforcer les mesures déjà prises par le Secrétaire général, conjointement avec le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, ce qui prouvera que notre organisation, qui a été créée pour éliminer la guerre, laquelle a menacé de détruire la civilisation humaine, appuie, renforce et encourage la poursuite des efforts pour mettre fin à toutes les guerres.

Cette occasion est bien choisie pour exprimer notre satisfaction devant l'unité d'action des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains dans la crise de l'Amérique centrale, dont les deux secrétaires généraux ont, comme je l'ai dit, offert leur aide. Depuis la création des Nations Unies, il y a toujours eu le problème de savoir si c'est l'organisation régionale ou l'organisation mondiale qui devait traiter les problèmes de l'hémisphère occidental. Avec ces actions communes menées en Amérique centrale, les deux secrétaires généraux ont montré quelle était la meilleure façon de faire face à ces problèmes en traçant une ligne d'action plus forte et plus efficace. Les deux secrétaires généraux, en acceptant de faire partie de la Commission internationale de vérification et de suivi prévue dans l'Accord que les présidents de l'Amérique centrale ont conclu, ont à nouveau montré leur esprit de coopération et leur compréhension du problème, et cela mérite l'appui des Etats membres. Dans le projet de résolution, nous demandons que l'Assemblée accorde au Secrétaire général des Nations Unies les pouvoirs nécessaires, et mon gouvernement s'engage à présenter un projet de

M. Gutierrez (Costa Rica)

résolution semblable à l'Organisation de Etats américains, tâche à laquelle nous espérons agir de concert avec les autres pays d'Amérique, le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui. Ainsi, les deux organisations pourront contribuer, de façon décisive et efficace, au processus de paix et de démocratisation qui a été engagé en Amérique centrale.

Notre organisation a été créée pour réaliser la paix mais il faut reconnaître que, en général, les parties aux conflits qui divisent l'humanité viennent ici non pas demander la paix mais défendre les intérêts nationaux des gouvernements qu'ils représentent. Dans l'esprit de tous, il peut exister de nobles sentiments de fraternité; cela est inévitable dans une organisation aussi diverse, aussi pleine d'intérêts opposés, aussi riche en opinions divergentes quant à la façon de mieux structurer les sociétés créées par l'homme. Mais cet esprit trouve difficilement à s'exprimer. Il faut reconnaître qu'en ce qui concerne l'Amérique, il est aujourd'hui possible de le faire. Nos présidents, en s'acquittant de leurs hautes responsabilités, ont assumé la tâche d'élaborer un plan de paix, et nos peuples, las des guerres et des souffrances, espèrent que les Nations Unies vont aujourd'hui les encourager dans le chemin parcouru et les appuyer le reste du chemin.

Un plan, tout comme une résolution, reflète les décisions prises mais ne représente pas en soi la réalité effective. La paix en Amérique centrale peut être éloignée ou proche. Mais, comme l'a dit le Président Arias, dans son discours,

"Aujourd'hui, nous respirons un air nouveau en Amérique centrale. La foi que nous avons perdue est en train de renaître. Il faut l'aider à s'épanouir.

Il nous faut croire à nouveau dans la liberté, dans le dialogue, dans la libre expression de la volonté des peuples." (A/42/PV.8, p. 7)

Pour constater ce changement, il suffit de lire la presse qui, au sujet de l'Amérique centrale, ne fait plus état des combattants morts dans les combats d'hier mais de la reprise de la communication collective et des négociations et de la possibilité d'un cessez-le-feu. Les Etats Membres peuvent contribuer à cette situation encourageante en approuvant le projet de résolution que nous présentons et que, au nom des Centraméricains, pas de quelques-uns ni même de la majorité, mais de tous les Centraméricains, je vous demande d'adopter.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/42/L.2. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite l'adopter?

Le projet de résolution A/42/L.2 est adopté (résolution 42/1).

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé à prendre la parole pour expliquer son vote, je la lui donne.

M. MARTINEZ PIEDRA (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis se félicitent que la communauté internationale ait appuyé, dans un élan commun, le processus que les Centraméricains ont engagé en vue d'instaurer une paix véritable et une démocratie pluraliste en Amérique centrale. Nous voyons un encouragement dans l'accord signé le 7 août 1987, à Guatemala, par les Présidents des Républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, et estimons qu'il s'agit là d'un pas important vers la réalisation de cet objectif.

Le combat pour la démocratie est un élément clef du combat pour la paix en Amérique centrale. L'Accord de Guatemala, auquel nous venons de souscrire, prévoit le dialogue, l'amnistie, la réconciliation et la tenue d'élections libres. Plus important encore, il implique l'engagement de chaque signataire de promouvoir un processus démocratique véritablement pluraliste et ouvert à tous. Quatre des pays d'Amérique centrale ont fait de grands progrès et s'acheminent vers la démocratie. Cependant, l'un d'entre eux reste loin en arrière. Pour que cette initiative centraméricaine soit couronnée de succès, il faut que tous les signataires respectent chacun des termes de l'Accord.

Par exemple, l'Accord de Guatemala est tout à fait précis lorsqu'il évoque la liberté de la presse. Aussi attendons-nous avec grande impatience que la télévision, la radio et la presse jouissent d'une liberté totale au Nicaragua. Nous prenons tout à fait au sérieux l'engagement de chaque gouvernement d'Amérique centrale de sauvegarder le droit des groupes politiques d'accéder pleinement aux moyens de communication, de jouir d'une façon générale du droit d'association, de tenir des réunions publiques, de pouvoir faire sans restriction de la publicité orale, écrite et télévisée, ainsi que la liberté de mouvement des membres de partis politiques à des fins de prosélytisme. La réouverture d'un journal d'opposition ou d'une station de radio est une première étape positive, mais cela n'est pas suffisant.

L'accord signé par les présidents d'Amérique centrale demande clairement la création de sociétés démocratiques dans lesquelles la liberté individuelle est

M. Martinez Piedra (Etats-Unis)

consacrée et protégée. Sans réconciliation nationale, une société démocratique digne de ce nom ne pourra s'instaurer. Les Etats-Unis invitent le Gouvernement du Nicaragua, à l'exemple du Gouvernement d'El Salvador, à engager un dialogue avec son opposition armée plutôt qu'à essayer d'imposer sa volonté en recourant exclusivement à des actes unilatéraux. Nous espérons voir l'élimination des comités de bloc qui restreignent et répriment les citoyens du Nicaragua. Les Etats-Unis notent également, avec une certaine inquiétude, les mesures récentes adoptées par le Gouvernement du Nicaragua pour menacer d'incorporer ceux qui participent aux manifestations dans l'armée sandiniste. De telles pratiques font douter de la volonté de respecter les promesses faites, à Guatemala, en août dernier.

Afin de concrétiser tout ce envers quoi nous nous sommes engagés aujourd'hui, il nous faudra suivre de près le déroulement du processus de paix. Les Etats-Unis restent préoccupés par les questions de sécurité, en particulier la présence de troupes étrangères et la prédominance de la puissance militaire sandiniste en Amérique centrale. L'Accord de Guatemala est un enchevêtrement d'accords qui lient tous les signataires entre eux. Le succès de cet accord dépend de l'aptitude de tous les signataires à remplir leurs engagements.

Les Etats-Unis estiment que l'organe régional, l'Organisation des Etats américains, doit montrer l'exemple en garantissant le respect des exigences de la Commission exécutive des Ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale, créée dans le cadre de l'Accord.

Les membres de l'Organisation des Etats américains ont l'intérêt, l'expérience et le savoir nécessaires pour traiter, de manière judicieuse et efficace, d'événements d'une si grande importance pour la sécurité et la stabilité de l'hémisphère. Ce n'est que grâce à un effort régional concerté que les espoirs d'une paix durable qu'a fait naître l'Accord de Guatemala, se réaliseront. Les nations de la région ont encore beaucoup à faire et ont fait beaucoup de progrès. Mais encore davantage reste à faire. Permettons à ce mouvement de se poursuivre de façon qu'une paix réelle puisse s'instaurer en Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua qui souhaite intervenir dans l'exercice de son droit de réponse.

Mme ASTORGA GADEA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Nous n'avions pas l'intention de participer à ce débat car nous espérons, comme cela s'est produit : un appui total de la communauté internationale au processus de paix en Amérique centrale. Cependant, étant donné que le représentant des Etats-Unis a fait directement référence à nous, je me propose de faire les observations et les commentaires suivants.

Tout d'abord, nous nous félicitons que le représentant des Etats-Unis et son pays aient appuyé cette résolution. Cela pourrait être le témoignage de notre espoir que les Etats-Unis acceptent le désir de paix exprimé par les gouvernements d'Amérique centrale et qu'ils ne chercheront nullement à empêcher le succès des accords de Guatemala.

Mon pays est attaché à la paix et continue de l'être. Nous avons besoin de la paix; nous voulons l'obtenir. Malheureusement, nous n'avons subi, durant cette période, qu'une politique d'agression de la part des Etats-Unis. Dans le même esprit que celui qui prévaut en Amérique centrale, nous espérons pouvoir également compter sur le Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il cesse d'agresser notre pays et de financer des forces hostiles à notre pays. Ce serait là la façon la plus efficace pour le Gouvernement des Etats-Unis de prouver sa volonté de paix en Amérique centrale et sa détermination d'appuyer le texte que la communauté internationale vient d'approuver aujourd'hui.

La séance est levée à 13 heures.